

DG 119 :**L'Inrap veut faire des économies et
ce sont les archéologues qui en font les frais !**

La nouvelle Directive Générale n°119 traduit une méfiance chronique de la direction de l'Institut envers les agents qui seraient comme toujours des tricheurs et des voleurs potentiels...

C'est pourquoi nous réclamons la renégociation de la directive DG 119 relative au temps de transports à l'Inrap. L'application depuis le 1^{er} janvier de cette nouvelle directive entraîne déjà des situations dramatiques et met en danger les agents.

Les agents de l'Inrap de Bourgogne exigent :

- Une véritable prise en compte du temps de transport comme temps de travail.
- Que le départ de la mission puisse se faire, au choix de l'agent, de la résidence administrative ou familiale.
- La prise en compte de l'indemnité kilométrique sur la simple déclaration de l'agent.
- La possibilité, pour les chantiers, de récupérer totalement le temps de transport pour conserver le temps « archéologique » alloué au chantier.

-La configuration de l'Inter-région et la situation géographique des bases ont une incidence très lourde sur le temps passé par les agents sur la route, avec toutes les conséquences dramatiques que l'on peut imaginer si cette directive est appliquée.

-L'application de cette directive est plus contingentée par l'intérêt de faire des économies, ce qui reste à démontrer, que par un véritable intérêt de service.

L'intérêt de l'Inrap, c'est que les agents aient un vrai confort de travail qui leur permette d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions.

Alors que la direction inter régionale GES refuse aux élus du Ctp-S toute clarification sur l'utilisation des véhicules de service, on peut considérer comme indécente la volonté de la direction générale de faire payer aux agents et aux missions les contingences liées au service public de l'archéologie préventive sur tout le territoire.

Nous appelons les agents de l'Inrap, partout sur le territoire à faire des Assemblées Générales et à se préparer à la mobilisation pour contraindre, si le besoin s'en faisait sentir, à renégocier les conditions d'intervention des agents sur le terrain !

à Sennecey-les-Dijon le 25/01/2010